

DEFINITY PUBLIE UNE ESTIMATION DES RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES DES PERTES LIÉES AUX ÉVÉNEMENTS CATASTROPHIQUES DU TROISIÈME TRIMESTRE 2023

WATERLOO, Ontario, 5 octobre 2023 — La [Société financière Definity](#) (TSX : DFY) a annoncé aujourd'hui que les pertes liées aux événements catastrophiques du troisième trimestre 2023 auraient une incidence négative sur le bénéfice d'exploitation d'environ 122 millions de dollars, déduction faite des recouvrements de réassurance et incluant les primes de remise en vigueur (ou environ 0,77 \$ par action ordinaire, déduction faite des impôts). Cela est largement conforme à l'[annonce de Definity du 5 septembre 2023](#) concernant les pertes estimées liées aux événements catastrophiques en juillet et août 2023.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des pertes estimées liées aux événements catastrophiques par catégorie d'affaires au cours du troisième trimestre de 2023.

(en millions de dollars canadiens — non vérifié)	Montant
Auto des particuliers	8 \$
Habitation	104 \$
Assurance des entreprises	10 \$
	122 \$

Les feux de forêt en Colombie-Britannique ont représenté le plus important des onze événements atteignant le seuil de pertes liées aux événements catastrophiques de Definity au cours du trimestre.¹ Parmi les autres événements notables, mentionnons des vents violents et des tempêtes de pluie qui ont entraîné des inondations en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse, des tornades en Ontario et au Québec, et un certain nombre de périodes de grêle partout au Canada. En raison de ces événements, nous avons pleinement utilisé la limite de notre traité de réassurance globale en cas de catastrophe pour 2023.

Cette estimation est fondée sur les renseignements des clients reçus à ce jour, ainsi que sur l'analyse des expositions.

« Nous avons été en mesure de déployer rapidement nos équipes dédiées à l'intervention en cas de catastrophe sur le terrain et de mobiliser des ressources et des fournisseurs pancanadiens pour soutenir notre clientèle », a déclaré Rowan Saunders, Président et chef de la direction de Definity. « Les commentaires des cabinets de courtage et de la clientèle ont été positifs, et nos équipes dévouées s'efforcent d'offrir constamment un service exceptionnel pour assurer la reconstruction en temps opportun des communautés touchées. »

À propos de la Société financière Definity

La Société financière Definity (« Definity », incluant ses filiales lorsque le contexte le nécessite) est l'un des assureurs de dommages chef de file au Canada, comptant plus de 3,8 milliards de dollars en primes brutes souscrites pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2023 et environ 2,7 milliards de dollars en capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires au 30 juin 2023.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris, mais sans s'y limiter, des énoncés relatifs aux pertes estimées liées à des événements catastrophiques, y compris par action ordinaire. Les mots « peut », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend », « planifie », « à l'intention de », « indique », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de », « il est prévu que » ou « éventuel », ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases similaires ou comparables indiquent des énoncés prospectifs. Ces renseignements traduisent les attentes actuelles de Definity quant aux événements futurs, les estimations de pertes liées aux événements catastrophiques par catégorie d'affaires, les modalités et le fonctionnement des ententes de réassurance de Definity et l'incidence prévue des lois fiscales fédérales et provinciales applicables et futures. Les renseignements prospectifs sont fondés sur un nombre d'hypothèses et sont sujets à différents risques et incertitudes, bon nombre sont indépendants de la volonté de Definity, y compris le fait que les feux de forêt mentionnés pourraient toujours être actifs. Ces risques et incertitudes sont inclus dans la section « Mise en garde concernant l'information prospective » du rapport de gestion du deuxième trimestre 2023 de Definity daté du 3 août 2023 et la section « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » du rapport de gestion de l'année ayant pris fin le 31 décembre 2022, disponibles sur notre site Web www.definityfinancial.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. En raison de ces risques et incertitudes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux projetés dans le présent document. Sauf indication contraire, tous les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse sont formulés en date du 5 octobre 2023 et sont sujets à changement après cette date. Definity n'a aucune obligation de mettre à jour ces renseignements prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Mesure non conforme aux principes comptables généralement reconnus

Le présent communiqué contient une mesure de répercussions négatives sur le bénéfice d'exploitation, après la réassurance, qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Cette mesure non conforme aux PCGR peut être utilisée par la direction et les analystes financiers pour évaluer notre rendement, mais ne peut pas être comparée aux mesures similaires présentées par d'autres compagnies. Par conséquent, cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ni comme substitut à l'analyse de nos renseignements financiers déclarés en vertu des PCGR.

¹ Nous considérons les pertes comme des pertes liées à des événements catastrophiques si elles résultent soit i) d'un événement entraînant des pertes brutes supérieures à 2 millions de dollars et généralement supérieures à 100 réclamations, soit ii) d'une réclamation unique avec une perte brute supérieure à 3 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements

Questions des investisseurs :

Dennis Westfall
Responsable, Relations avec les investisseurs
(Cell.) 416 435-5568
dennis.westfall@definity.com

Questions des médias

Sarah Attwells
Vice-présidente adjointe, Affaires générales
(Cell.) 226 753-1130
sarah.attwells@definity.com